



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Requalification du centre bourg et place du marché à Bar-sur-Seine (10)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie de Bar-sur-Seine

Raison sociale

Bar-sur-Seine

N° SIRET

2 1 1 0 0 0 3 2 8 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BARONI

Prénom(s)

Dominique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet prévoit la requalification de 136 places de stationnements au total.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit une requalification globale de la place du marché (ou place de la Halle) et des rues adjacentes sur certains tronçons du centre bourg de Bar-sur Seine. Le projet comprend la requalification d'un parvis minéral, de 136 places de stationnements et d'une piste cyclable ainsi que des poches d'espaces végétalisés pour une surface de 14 300 m² environ (un plan masse du projet est joint en annexe).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la requalification globale de la place du marché (ou place de la Halle). Le projet intègre un objectif environnemental important avec notamment la réfection du réseau eaux usées existant vieillissant, la désimperméabilisation de surfaces pour assurer une gestion intégrée des eaux pluviales et la renaturation de surfaces en développant la végétalisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durant les travaux, des engins de chantier vont réaliser le remaniement de la place et les rues concernées par le projet. La voirie sera reprofilée pour diriger les écoulements des eaux pluviales vers des ouvrages créés sous les chaussées. Les surfaces existantes des stationnements seront modifiées afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, ainsi des places de stationnement seront requalifiées en pavés sur la rue Moreau et en pavés enherbés sur la Place et sur les autres rues adjacentes.

La circulation de camions apportant les matériaux nécessaires à la réalisation du projet va momentanément augmenter. La circulation routière sera probablement coupée ou déviée temporairement. Ces travaux vont engendrer une augmentation du bruit limitée dans la journée aux heures travaillées et à la durée des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase d'utilisation des nouveaux aménagements, la fréquentation des lieux reviendra à son niveau initial avec une amélioration de l'usage de la place et ses abords par une mise en valeur des lieux, une augmentation des surfaces végétalisées, une meilleure gestion des flux automobiles, cyclistes, piétons et une meilleure gestion des eaux pluviales par la création d'ouvrages sous les chaussées permettant une infiltration in situ des eaux de ruissellement.

Le projet est prévu pour être utilisé de nombreuses années. Il n'y aura pas de nécessité de démantèlement des infrastructures.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis :

- à la rubrique suivante de l'article R.122-2 du Code de l'environnement : 41. Aires de stationnement ouvertes au public, a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ;

- à la rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Requalification de 136 places de stationnements	136 unités
Désimperméabilisation d'une partie des surfaces du projet et infiltration des eaux pluviales pour une surface globale de 14 300 m ² environ.	14 300 m ² soit 1,43 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit : Place du marché
Localité : BAR-SUR-SEINE
Code postal : 1 0 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 1 1 , 2 9 " 0 Lat. : 0 4 ° 3 7 , 5 8 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le secteur est défini par le PLU de la commune en zone UA c'est à dire en zone urbaine ancienne. Le terrain et les rues font partie du domaine public routier.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Neuf ZNIEFF de type I se situent dans un rayon de 10 km autour du site de projet. Aucune ZNIEFF de type II ne se situe dans ce périmètre. La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 600 m. Il s'agit du site "Bois du chêne et de la Garenne à Bar-sur-Seine".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est situé dans un périmètre de Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et dans le cadre de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) concernant le centre-bourg, « Petite cité de caractère ». Il est situé dans le périmètre de 500 m autour des sites inscrits (Maison en pans de bois du 16ème siècle, Château des comtes de Bar, Porte de Châtillon) et classé (Eglise Saint-Etienne).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le parking et les rues adjacentes sont en place depuis plusieurs années. Ainsi, bien que la zone du projet soit située en milieu probablement humide (probabilité forte) et en milieu probablement humide artificialisé, ces zones imperméabilisées ne justifient pas la réalisation d'un diagnostic de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine Amont qui a été approuvé le 10 mars 2017 cependant la parcelle du projet n'est pas concernée par ce risque inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Les sites inscrits à proximité du projet sont "le château de Bar-sur-Seine" et la "Maison en pans de bois du 16ème siècle" à 135 m du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	L'aire d'étude relative au réseau Natura 2000, qui correspond ici à un périmètre de 20 km autour de la zone du projet, comprend deux sites Natura 2000 de type ZSC (Zone Spéciale de Conservation) et deux sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale). Le site Natura 2000 le plus proche est le site de type ZSC « Pelouses et forêts du Barséquanais » (FR2100251) qui se situe à 1,7 km de la zone du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	L'église Saint Etienne est classée aux Monuments Historiques depuis le 10 juillet 1907. Elle se situe à 200 m du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales dans les sols. Cette infiltration ne devrait pas modifier significativement les masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite l'apport de matériaux de revêtements des sols (pavés, sables, enrobés).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet entraînera un remaniement des remblais qui sont actuellement déjà en place.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prévoit de maintenir les alignements d'arbres existants (sous réserve de leur bon état sanitaire), de renforcer ces alignements et de créer des poches d'espaces végétalisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les habitats de la ZSC la plus proche sont des pelouses sèches semi-naturelles calcaires qui ne correspondent pas au type de milieu du projet qui est une zone déjà artificialisée dans le centre d'un bourg. Le projet ne représente donc pas une perte d'habitat potentiel pouvant être favorable à l'installation des espèces des sites Natura 2000 environnants.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers car il est situé dans une zone déjà artificialisée (place, rues), dans le centre d'un bourg.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone du projet est potentiellement concernée par un risque de débordement de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera une augmentation de la circulation de camions pour l'apport des matériaux nécessaires à sa réalisation et la présence d'engins de chantier en activité durant la phase des travaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les engins de chantier en activité durant la phase des travaux seront une source momentanée de bruit. En phase d'utilisation des aménagements, le bruit ne devrait pas significativement augmenter.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les engins de chantier peuvent engendrer momentanément une augmentation des odeurs liées aux émissions de carburant. En phase d'utilisation, aucune odeur supplémentaire ne sera émise.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Des vibrations peuvent être momentanément engendrées par les engins de chantier lors des travaux (circulation, compactage).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage de la plage engendrera probablement des émissions lumineuses limitées aux lieux (pas d'émissions vers le ciel).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet collecte les eaux pluviales des voiries.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Ces eaux pluviales seront infiltrées dans les sols.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera probablement la production de déchets inertes qui pourront être réutilisés sous forme de remblai. Les agrégats d'enrobés bitumineux, sans goudron, sont considérés comme admissibles dans la catégorie des déchets inertes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est justement de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la place et ses abords.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les travaux n'ont pas d'impact significatif sur la topographie ni sur la géologie. Les impacts potentiels sur la pédologie feront l'objet de mesures pour éviter les tassements du sol au niveau des parties végétalisées et des parties où seront infiltrées les eaux pluviales, les opérations de remblaiement seront réalisées par couches successives en respectant l'ordre initial des horizons pédologiques.

Concernant l'impact du ruissellement sur l'hydrographie, les mesures prises pour infiltrer les eaux pluviales in situ sont des mesures de réduction et d'évitement (les eaux de ruissellement ne vont plus augmenter les risques d'inondations en aval du site).

Durant les travaux, les flux éventuels de MES seront gérés et contrôlés. Ainsi, les voies d'accès seront régulièrement nettoyées de toutes les terres que les engins sont susceptibles d'y déposer et les avaloirs seront régulièrement vérifiés et les filtres nettoyés dès que nécessaire.

Pour limiter les risques de rejets accidentels de substances polluantes vers la nappe sous-jacente durant les travaux, les mesures suivantes seront prises : le bon état des engins de chantier sera vérifié régulièrement et leur entretien sera réalisé hors site, le stockage des liquides polluants et des hydrocarbures nécessaires au chantier sera effectué dans des bacs étanches, l'entreprise chargée de la réalisation des travaux disposera d'un kit anti-pollution sur le site, si accidentellement, des rejets d'huiles ou d'hydrocarbures étaient constatés au niveau du chantier, les terres souillées seraient enlevées et traitées par une entreprise spécialisée.

Concernant le risque de pollution diffuse lié aux automobiles (parking, chaussées), les flux attendus seront inférieurs aux maximales de la valeur épuratoire des sols pour un assainissement autonome. Ainsi, la filtration des MES par les sols, l'adsorption des molécules organiques (hydrocarbures) et minérales (métaux lourds) par les argiles, les processus biologiques permettant la dégradation de certains hydrocarbures limitent la pollution diffuse.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments concernant le projet, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale car ce projet sera réalisé au centre d'un bourg dans une zone déjà artificialisée et, dans sa conception, il intègre un objectif environnemental important (maintien et renforcement des alignements d'arbres existants, création de poches d'espaces végétalisés, infiltration des eaux pluviales in situ, réfection du réseau d'eaux usées existant).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

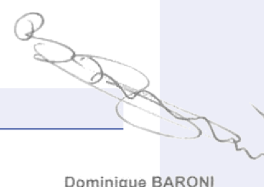
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Dominique BARONI

Dominique BARONI
2026.01.12 14:48:11 +0100
Ref:10214203-15401517-1-D
Signature numérique
le Maire

Signature du (des) demandeur(s)